



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 21 mars 2019

Résolution de M. Gilles Meystre du 17 février 2015 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Beaulieu : aux Bâlois les bénéfiques, aux contribuables lausannois et vaudois les déficits ? de la transparence et de l'anticipation, SVP ! »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 17 février 2015, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Gilles Meystre « Beaulieu : aux Bâlois les bénéfiques, aux contribuables lausannois et vaudois les déficits ? de la transparence et de l'anticipation, SVP ! », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente dans les meilleurs délais un bilan des investissements consentis depuis 2008 à Beaulieu, sur la base de la stratégie développée dans le préavis N° 2009/24, accompagné de la planification 2014-2025, décidée à la conclusion 9 dudit préavis et attendue depuis fin 2013 ».

Réponse de la Municipalité

La situation de la Fondation de Beaulieu a fondamentalement évolué depuis l'adoption de la résolution : désengagement progressif de MCH, avec l'abandon des congrès, puis la résiliation anticipée de la convention liant MCH et la Fondation et finalement l'annonce de la disparition du Comptoir suisse.

Parallèlement, la Fondation a repris en direct la gestion de l'entier du site. Les difficultés rencontrées par la Fondation, à fin 2017, ont amené la Ville de Lausanne à intervenir directement dans sa gestion et à conduire un projet de restructuration de la conduite de Beaulieu, avec notamment la reprise des actifs de la Fondation par une société anonyme propriété de la Ville. Celle-ci sera amenée à capitaliser la nouvelle S.A. ainsi qu'à garantir et prendre en charge les frais financiers liés aux emprunts de la société.

La finalité de l'opération est de réorienter les activités de Beaulieu vers des marchés correspondant aux besoins actuels et de moderniser le site en conséquence. Dans cette optique, les congrès, notamment liés à une exposition sont appelés à se développer. Les Halles Nord seront reconstruites et affectées à des activités économiques, notamment en lien avec le sport et la santé, domaines représentés à Beaulieu par le Tribunal arbitral du sport et l'Ecole de La Source. Parallèlement, l'implantation d'activités en lien et au bénéfice du quartier est aussi envisagée.

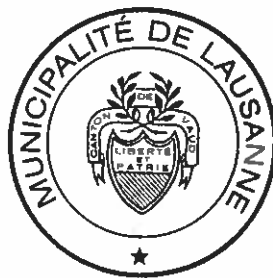


Par son rapport-préavis N° 2018/60, soumis actuellement à l'examen du Conseil communal, la Municipalité fait un bilan complet des relations de la Ville avec Beaulieu, analyse la situation actuelle de la Fondation et expose les grandes lignes de l'évolution envisagée, en particulier en présentant de façon approfondie le programme exposé ci-dessus. La Municipalité estime avoir répondu, avec ce rapport-préavis, aux demandes exprimées par la résolution adoptée par le Conseil communal.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter